



UIOM de PLANGUENOUAL

TRAITEMENT DES REFIOM

MARCHÉ PUBLIC DE PRESTATIONS DE SERVICES

REGLEMENT PARTICULIER DE LA CONSULTATION

Date limite de réception des offres :

LE 8 octobre 2021 12 H

Article 1^{er} – OBJET ET ETENDUE DE LA CONSULTATION

1.1. – Objet de la consultation

La présente consultation a pour objet l'exécution de la prestation portant sur l'enlèvement, le transport et le traitement des REFIOM issus du centre de traitement et de valorisation des déchets ménagers situé « Les Landes Lambert » à Planguenoual, appartenant à KERVAL CENTRE ARMOR et exploitée par SUEZ RV Energie

1.2. Etendue de la consultation

Le présent appel d'offres ouvert est soumis aux dispositions des articles R2124-2,1° et R2161-2 à R2161-5 du Code de la Commande Publique.

La présente consultation est une consultation initiale.

Le marché répond à la forme d'un accord-cadre à bons de commande mono attributaire, passé par un pouvoir adjudicateur sans minimum ni maximum de commandes en application de l'article R2162-2 alinéa 2 et R2162-13 à R2162-14 du code de la commande publique

1.3. Décomposition de la consultation

Les prestations sont divisées en deux lots, à savoir :

- Lot n° 1 : Enlèvement, transport, traitement et stockage en ISDND de classe 1
- Lot n° 2 : Enlèvement, transport et traitement par procédé de valorisation.

Chacun des lots fera l'objet d'un marché séparé avec un minimum sur les quantités livrées, soit 300 tonnes pour chacun des lots. Les candidats pourront présenter une offre pour l'ensemble des lots.

1.4. Nomenclature

Classification CPV

- 90513400-0 Services d'évacuation des cendres
- 90512000-9 Services de transport des ordures ménagères

1.5. Conditions de participation des concurrents

L'offre, qu'elle soit présentée par une seule entreprise ou par un groupement, devra indiquer tous les sous-traitants connus lors de son dépôt. Elle devra également préciser les prestations (et leur montant) dont la sous-traitance est envisagée, la dénomination, et la quantité des sous-traitants qui l'exécuteront à la place du titulaire, sauf lorsque le montant est inférieur à 600 € TTC.

Le pouvoir adjudicateur ne souhaite imposer aucune forme de groupement à l'attributaire du marché mais ces groupements d'opérateurs économiques devront être en conformité avec les articles L 2113-6 et suivants.

Il est interdit aux candidats de présenter plusieurs offres en agissant à la fois

- En qualité de candidats individuels et de membres d'un ou plusieurs groupements ;
- En qualité de membre de plusieurs groupements.

1.6. Lieu d'exécution de la prestation

L'UIOM de Planguenoual, sise Les Landes Lambert - 22400 PLANGUENOUAL

Article 2 - CONDITION DE LA CONSULTATION

2-1- Durée du marché

Le marché débutera le 1er janvier 2022 ou, à défaut, le jour où il deviendra exécutoire. La durée de marché est fixée à un an.

Il pourra faire l'objet de trois reconductions d'un an chacune. Le marché est donc susceptible de s'étaler sur une durée maximale de 4 ans.

2-2 - Variantes

Les variantes ne sont pas autorisées.

2-3 - Délai de validité des offres

Le délai de validité des offres est fixé à 90 jours à compter de la date limite de réception des offres.

2-4 - Mode de règlement du marché et modalités de financement

Le mode de règlement du marché est le virement avec paiement à 30 jours maximum à compter de la date de réception des factures.

ORGANISATION DE LA CONSULTATION

Le dossier de consultation comprend les pièces suivantes :

- Le règlement de la consultation
- L'acte d'engagement
- Le cahier des clauses administratives particulières (CCAP)
- Le cahier des clauses techniques particulières (CCTP)
- Le bordereau des prix unitaires

Chaque candidat est réputé avoir pris connaissance des lieux et s'être rendu sur place et avoir récupéré un échantillon des REFIOM.

La visite des installations est possible, en fixant un rendez-vous avec le responsable d'exploitation de l'usine, M. David DESSAIGNE Contact : 02.96.32.99.45

Article 4 - PRESENTATION DES OFFRES

Conformément à l'article R2143-3 du Code de la Commande Publique, les candidats ne sont pas tenus de fournir les documents justificatifs et moyens de preuve que l'acheteur peut obtenir directement par le biais d'un système électronique de mise à

disposition d'informations administré par un organisme officiel ou d'un espace de stockage numérique, à condition que figurent dans le dossier de candidature toutes les informations nécessaires à la consultation de ce système ou de cet espace et que l'accès à ceux-ci soit gratuit.

Les documents justificatifs et moyens de preuves fournis par le candidat mais rédigés en langue étrangère doivent être accompagnés d'une traduction en français.

Chaque candidat aura à produire un dossier complet comprenant les pièces suivantes :

- Une lettre de candidature établie sur un formulaire DC1 à jour entièrement complété, ou établie sur papier libre, précisant :
 - Le nom et l'adresse du candidat,
 - Le numéro et la nature du (des) lot(s) concerné
 - Si le candidat se présente seul ou en groupement ; dans ce dernier cas, désignation des membres du groupement et du mandataire et répartition des prestations en cas de groupement conjoint,
 - Une déclaration sur l'honneur : le candidat devra produire une déclaration sur l'honneur pour justifier qu'il n'entre dans aucun des cas mentionnés aux articles L2141-1 à L2141-5 et L2141-7 à L2141-10 du code de la commande publique et notamment qu'il est en règle au regard des articles L. 5212-1 à L. 5212-11 du code du travail concernant l'emploi des travailleurs handicapés
- Une déclaration du candidat établie sur un formulaire DC2 à jour entièrement complété, précisant les renseignements demandés à l'article 15 - Conditions de participation et moyens de preuve acceptables ou les documents établissant ses capacités, tels que demandés à ce même article

Pour information, les formulaires à jour de type DC1, DC2, etc. sont disponibles sur le site internet du ministère de l'économie :

<http://www.economie.gouv.fr/daj/formulaires-declaration-du-candidat>

Afin d'alléger la constitution du dossier administratif, le candidat pourra remplir le DUME (formulaire téléchargeable avec les pièces du marché).

Conformément à l'article R 2143-4 du code de la commande publique, l'acheteur accepte que le candidat présente sa candidature sous la forme d'un document unique de marché européen établi conformément au modèle fixé par le règlement de la Commission européenne 2016/7, en lieu et place des documents mentionnés à l'article R2143-3 du code de la commande publique.

L'acheteur ne met pas à disposition des candidats de DUME Acheteur. Cela signifie que les candidats doivent renseigner la première partie du DUME concernant les informations relatives à la procédure.

DUME électronique

L'acheteur accepte que le candidat présente sa candidature en utilisant le DUME électronique sous forme d'échange de données structurées.

a) Le projet de marché

Un projet de marché sera constitué des pièces suivantes :

- L'acte d'engagement, daté et signé (document joint à compléter)
- Le cahier des clauses administratives particulières joint à accepter sans modifications, daté et signé (CCAP)
- Le cahier des clauses techniques particulières, daté et signé (CCTP)
- Le bordereau des prix unitaires en euros, daté et signé
- Un mémoire technique et administratif détaillé établi par le candidat présentant les dispositions qu'il propose, à savoir :
 - L'organisation proposée et les moyens humains et matériels affectés à l'enlèvement et au transport de REFIOM garantissant l'évacuation du déchet sur la durée du marché ;
 - La filière proposée de traitement des REFIOM devra être décrite ainsi que la méthode, la capacité du candidat à garantir le mode de traitement proposé à long terme et à obtenir les autorisations administratives requises (pour les mouvements transfrontaliers, le cas échéant) ;
 - Performance en matière protection de l'environnement
- Les arrêtés d'autorisation des sites d'exploitation ;

Article 5 - SÉLECTION ET JUGEMENT DES OFFRES

La sélection des candidatures et le jugement des offres seront effectués dans le respect des principes fondamentaux de la commande publique. Les offres des candidats qui n'ont pas qualité pour présenter une offre ou dont les capacités paraissent insuffisantes sont écartées.

Les critères intervenant pour la sélection des candidatures sont :

Les capacités techniques, professionnelles et financières

Le classement des offres et le choix de l'attributaire se fondent sur l'offre économiquement la plus avantageuse appréciée en fonction des critères pondérés énoncés ci-dessous.

Le coefficient de pondération affecté aux notes de chacun des critères et formulé en pourcentage, permet de déterminer, après sommation des notes pondérées, la note globale de l'offre.

Le jugement des offres sera effectué principalement à partir des critères pondérés de la façon suivante :

Libellé	%
1 - Prix de la prestation	60
2 - Valeur technique <ul style="list-style-type: none"> - <i>Qualité du mémoire technique (12 points)</i> - <i>Garanties traitement et risques environnementaux après traitement (12 points)</i> - <i>Structures et moyens logistiques pour garantir la prestation (6 points)</i> 	30
3 - Critère environnemental <ul style="list-style-type: none"> - <i>Distance entre le lieu de chargement et le lieu de traitement ou valorisation (5 points)</i> - <i>Gestion et optimisation des transports (5 points)</i> 	10

Notation prix prestation :

Le critère prix sera évalué par application de la formule suivante :

$\text{Note} = 60 \times \frac{\text{Montant de l' offre la moins disante}}{\text{Montant offre du candidat}}$
--

Les montants utilisés pour l'analyse des prix seront les prix de la prestation totale à la tonne figurant dans l'acte d'engagement.

Notation valeur technique

La valeur technique (notée sur 30) sera appréciée en fonction des sous-critères suivants :

- *Qualité du mémoire technique (précisions et clarté) (8)*
- *Garanties de traitement et risques environnementaux après traitement (8)*
- *Structure et moyens de logistiques mis en place par le candidat pour garantir la prestation (4)*

La note technique sera obtenue par application de la formule suivante :

$\text{Note} = 30 \times \frac{\text{Note du mémoire du candidat}}{\text{Note la plus élevée du mémoire technique}}$
--

Notation valeur environnementale

La valeur technique (notée sur 10) sera appréciée en fonction des sous-critères suivants :

Notation valeur environnementale

- Distance entre le lieu de chargement et le lieu de traitement ou valorisation (5)
- Gestion et optimisation des transports (5)

Note	10	x	$\frac{\text{Note afférente au critère environnemental du candidat}}{\text{Note la plus élevée du critère environnemental}}$
------	----	---	--

L'offre la mieux classée sera donc retenue à titre provisoire en attendant que le ou les candidats produisent les certificats et attestations des articles R 2144-1 à R 2144-7 du code la commande publique. Le délai imparti par le pouvoir adjudicateur pour remettre ces documents ne pourra être supérieur à 10 jours.

Article 6 - POUVOIR ADJUDICATEUR

6.1. Nom et adresse du pouvoir adjudicateur

Monsieur le Président KERVAL CENTRE ARMOR
69, Rue Chaptal CS 70556
22005 SAINT BRIEUC CÉDEX 1

6.2. Adresse auprès de laquelle les informations complémentaires peuvent être obtenues

Les renseignements complémentaires éventuels sur le cahier des charges sont communiqués 8 jours au plus tard avant la date limite de remise des offres.

La collectivité locale se réserve le droit d'apporter, au plus tard 15 jours calendaires avant la date limite de remise des offres, des modifications de détail au dossier de consultation. Elle informera alors tous les candidats qui devront alors répondre sur la base du dossier modifié, sans pouvoir élever aucune réclamation à ce sujet.

6.3. Adresse auprès de laquelle les documents peuvent être obtenus

- Le cahier des charges est téléchargeable sur les sites suivants :
- <https://www.kerval-centre-armor.fr/>
- <https://www.megalisbretagne.org>

6.4. Adresse à laquelle les offres doivent être déposées

Elles sont déposées par voie électronique sur le site Mégalis : <https://www.e-megalisbretagne.org>

Les offres sont transmises en une seule fois. Si plusieurs offres sont adressées ou transmises successivement par un même candidat, seule la dernière reçue dans le délai fixé pour la remise des offres sera ouverte.